



ÉCOLE SUPÉRIEURE
EN INITIAL

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement de l'école est établi pour garantir à l'étudiant un cadre de travail optimal. Les élèves devant s'absenter de MBS doivent en informer la direction. Elle se réserve le droit de rejeter la demande si le motif invoqué ne lui semble pas fondé.

En cas d'absences ou de retards trop fréquents, l'élève est convoqué par le responsable des études. Seuls les certificats médicaux sont recevables pour justifier une absence.

Conditionnées par l'attitude de ce dernier, la direction prendra, à l'issue de cet entretien des mesures : celles-ci peuvent aller de l'avertissement à l'exclusion.

CONTRÔLE DES ÉTUDES

Les étudiants sont astreints, au cours de leur scolarité, à effectuer un certain nombre de rendus. Ces travaux sont réalisés soit en salle de classe, soit en dehors des cours à un rythme établi par le professeur responsable du cours. Il est nécessaire de prévoir un travail personnel important en complément des heures de cours pour répondre de manière satisfaisante aux exigences de notre enseignement. Les travaux font l'objet d'appréciations et de notations. Tout travail non rendu dans les temps sera noté 0 (avec l'incidence que cela peut avoir sur les moyennes).

DISCIPLINE

Les élèves sont tenus d'avoir une attitude correcte aux cours comme aux interours. Tout manquement à cette correction et au respect du règlement intérieur est susceptible de faire l'objet d'une mise en garde de l'élève. Toute décision d'exclusion prise par la direction, soit pour indiscipline, soit pour manque de travail, est sans appel et exclut le remboursement des frais de scolarité.

FRAIS DE SCOLARITÉ

Les frais de scolarité sont dûs intégralement pour toute année scolaire commencée.

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Les étudiants originaires de pays hors de la communauté européenne devront avoir réglé l'intégralité des frais de scolarité le jour de leur rentrée. Afin d'obtenir les documents nécessaires à l'obtention du visa, 50% des frais de scolarité doivent être versés lors de la validation d'inscription. Ceux-ci sont remboursables en cas de refus du visa uniquement et sous condition de présentation des documents officiels traduits en français (actes notariés ou autres documents d'offices publics).

MODIFICATIONS

Le présent règlement est susceptible de subir des modifications et des ajouts. La direction de MBS se réserve la possibilité d'user de cette faculté à tout moment si les circonstances le nécessitent.

CONFIRMATION DES INFORMATIONS

Je soussigné(e)
atteste sur l'honneur avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions.
Le/...../20.....

Signature du (de la) candidat(e) ou de son représentant légal si mineur, précédé(e)
de la mention « lu et approuvé »

DOSSIER DE CANDIDATURE

2011-2012

Dossier à remplir en majuscules

RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT

Nom :

Prénom :

Sexe : Féminin Masculin

Date de naissance : Nationalité :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

E-mail :

Permis de conduire : Oui Non Véhicule personnel : Oui Non

Situation actuelle : Scolarisé(e) Demandeur d'emploi Salarié

Situation familiale : Célibataire Marié(e) Enfant(s) à charge

Nom et prénom du père :

Profession :

Adresse :

Téléphone : Portable :

Nom et prénom de la mère :

Profession :

Adresse :

Téléphone : Portable :

PARCOURS SCOLAIRE

BACCALAURÉAT (SÉRIE) :

Filière :

Obtenu : Oui Non En cours Date d'obtention :/...../20.....

2010-2011

Établissement :

Ville / Pays :

Formation préparée :

Diplôme obtenu : Oui Non

2009-2010

Établissement :

Ville / Pays :

Formation préparée :

Diplôme obtenu : Oui Non

2008-2009

Établissement :

Ville / Pays :

Formation préparée :

Diplôme obtenu : Oui Non



ÉCOLE SUPÉRIEURE
EN INITIAL

PHOTO

CHOIX DU PROGRAMME

ANNÉE D'ADMISSION

1^{ère} 2^e 3^e

BAC+2, BTS

- Management des Unités Commerciales
- Commerce International
- Communication
- Assistant(e) de Manager
- Ventes et Productions Touristiques
- Comptabilité et Gestion des Organisations

BAC+3, DEES

- Marketing
- Ressources Humaines

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Dossier reçu le :/...../20.....

Dossier accepté :

Oui Non

Motif :

.....

.....

Décision de la commission d'admission :

Admis Non Admis

70, rue Chardon-Lagache - 75016 PARIS
5, rue des Reculettes - 75013 PARIS
40, rue de Colonie - 75013 PARIS
Tél. : 01 40 50 02 02 - Tél. : 01 45 35 28 28

www.mbs-medicis.com

70, rue Chardon-Lagache - 75016 PARIS
5, rue des Reculettes - 75013 PARIS
40, rue de Colonie - 75013 PARIS
Tél. : 01 40 50 02 02 - Tél. : 01 45 35 28 28

www.mbs-medicis.com

